Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215600446-20260408-DELIB202609-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COURNON

L'an deux mille vingt-six, le 8 avril à 19h00 le Conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal JEHANNIN, Maire.

Date de convocation : **2 avril 2026**

Membres en exercice	15
Quorum	8
Membres présents	14
Nombre de votants	14

		Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
1	JEHANNIN Pascal	X			
2	GICQUEL Sophie	X			
3	DROUADAINE André	X			
4	CHESNAIS Martine	X			
5	DIGUET Yannick	X			
6	DELAHAYS Elise	X			
7	UGUEN Kévin	X			
8	ROBIN Karine	X			
9	JAN Kévin	X			
10	BERSIHAND Corinne			X	
11	GUILLEMOT Matthias	X			
12	GOUTX Emmanuelle	X			
13	MOULINS Frédéric	X			
14	JULIEN Valérie	X			
15	CLERO Olivier	X			

Secrétaire de séance : Elise DELAHAYS

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215600446-20260408-DELIB202609-DE

Délibération n° 09-2026-04-03	INSTANCES ET FONCTIONNEMENT FIXATION ET ELECTION DES MEMBRES DU CCAS

Monsieur Le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder au renouvellement des membres du C.C.A.S suite aux Élections Municipales du 15 mars 2026.

Vu les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-7 à R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif communal, présidé par le Maire. Il comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 123-6.

Le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par délibération du conseil municipal.

Après cet énoncé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur la composition du Conseil d'Administration, il propose de fixer le nombre à 4 membres élus et 4 membres nommés.

Liste des délégués au C.C.A.S. proposés :

- Martine CHESNAIS
- Karine ROBIN
- Corinne BERSIHAND
- Kévin UGUEN

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de :

- **VALIDER le nombre de 4 pour les membres élus du conseil d'administration du CCAS**
- **ELIRE Mme Martine CHESNAIS, Mme Karine ROBIN, Mme Corinne BERSIHAND et M. UGUEN Kévin membres élus du CCAS**

Le secrétaire
Elise DELAHAYS

Le Maire
Pascal JEHANNIN